

Avance de frais de la société -refus de remboursement

Par nanou2372, le 25/01/2008 à 12:35

Notre société venait d'être créée, l'ouveerture du compte en banque effectué, un délai pour avoir le chequier à disposition entravait quelque peu nos besoins. J'ai donc procédé à l'achat du mobilier nécessaire avec mon compte personnel, en établissant la facture au nom de l'entreprise. Etant chargée de la comptabilité, j'ai procédé à l'enegistrement de la facture dont le montant est porté au crédit de mon compte associé (pour un total de 1789 euros). Depuis les sommes sont prélevées mensuellement sur mon compte perso, et ayant démissioné de mon poste de co-gérante au sein de l'entreprise, puis ayant cédé mes parts, la société refuse de me rembourser les sommes engagées. Or le mobilier est toujours au sein de l'entreprise, la facture a été comptabilisée et la tva recupérée! Je voulais savoir quel recours je possède. L'entreprise n'a-t-elle pas un quelconque obligation? Sachant que j'étais co-gérante non salariée, du fait de ma démission je n'ai aucun revenu, je me trouve actuellement en situation précaire, et les mensualités prélevées rendent mon budget très critique. Merci de m'aider